Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge

Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge

Band: - (1958)

Rubrik: Amérique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

les conditions d'existence de certains habitants obligés par les événements à quitter leur maison. Après que les autorités eurent donné leur accord, cette mission a été accomplie en juin et juillet.

On signalera enfin que le CICR, comme les années précédentes, a prélevé sur ses fonds propres un montant de 10.000 francs suisses destiné à secourir les détenus politiques de Chypre.

AMÉRIQUE

Cuba

Le 4 juillet 1958, le Comité international recevait un appel de M. Fidel Castro : le chef des forces insurrectionnelles de Cuba proposait la remise à une commission de la Croix-Rouge cubaine de militaires blessés et malades qu'il détenait. Au CICR, il demandait d'intervenir auprès de la Croix-Rouge cubaine pour l'exécution rapide de cette délicate opération.

Le CICR transmit aussitôt ce message à la Croix-Rouge cubaine, offrant en même temps ses services et ceux d'un délégué qu'il était prêt à envoyer immédiatement à La Havane pour faciliter toute action humanitaire conforme à ses tâches habituelles et aux dispositions des Conventions de Genève. Cependant, pour pouvoir répondre au chef révolutionnaire qui tenait le maquis cubain, il fallut recourir aux ondes courtes suisses, puisque l'on ne possédait de lui aucune adresse précise.

Le 10 juillet, le délégué du CICR, M. Jequier, arrivait à La Havane. Après de multiples démarches, il obtint l'accord du gouvernement pour l'accomplissement de l'action projetée et reçut les concours nécessaires des autorités militaires et de la Croix-Rouge de Cuba.

Pour la remise des prisonniers malades et blessés, il restait encore à fixer le lieu et la date de l'opération et les faire accepter par les deux parties. Or c'était chose particulièrement malaisée, surtout à cause de la nature montagneuse et inhospitalière de la région, qui risquait de rendre fort éprouvant le transport des grands blessés. Dans ces conditions, il apparut que la Croix-Rouge

cubaine ne serait pas capable, à elle seule, d'assurer ce transport et qu'il faudrait recourir aux services de l'armée gouvernementale.

Cette indispensable intervention de l'armée allait avoir pour résultat de mettre des adversaires face à face. Il fallait donc prendre des précautions particulières, notamment en choisissant un lieu satisfaisant aux doubles exigences de la sécurité et de l'humanité.

Privé de contact direct avec le commandement rebelle, M. Jequier était dans l'impossibilité de mener personnellement la négociation. Le CICR à Genève dut donc s'en charger, servant d'intermédiaire entre les parties et communiquant propositions et contre-propositions à chacune. C'est ainsi que furent arrêtées les modalités d'une trêve et fixée au 23 juillet la date de l'opération.

Assisté d'un autre délégué, M. Schoenholzer, venu de Genève dans l'intervalle, M. Jequier se mit en route, le jour dit, pour Las Vegas de Jibacoa, endroit où la rencontre était prévue. Les formations de la Croix-Rouge et de l'armée cubaines qui l'accompagnaient, arboraient l'emblème de la croix rouge. De leur côté, les rebelles avançaient, porteurs de drapeaux blancs.

Les deux adversaires respectèrent la trêve pendant toute la durée de l'évacuation. Les blessés, au nombre de 57, furent amenés à l'arrière en hélicoptère. En outre, les délégués du CICR eurent la satisfaction d'apprendre que le commandement rebelle consentait à libérer 196 autres prisonniers dont l'état de santé laissait à désirer. Le nombre total des victimes évacuées fut ainsi porté à 253.

Dans les annales de la Croix-Rouge cette action revêt une particulière importance. En effet, ce fut la première fois, dans un conflit civil, que des adversaires se sont rencontrés pour procéder directement, sous l'égide du CICR, à la libération de prisonniers. Ainsi cet épisode cubain a constitué un réel progrès pour la protection des victimes de troubles intérieurs et offre un bon exemple d'application de l'article 3 qui définit les règles d'humanité à observer dans les conflits internes, article commun aux quatre Conventions de Genève de 1949.

Les combats reprirent peu après avec une vigueur redoublée et, le 8 août 1958, les rebelles proposèrent une nouvelle évacuation de 170 blessés et prisonniers. De Genève, le CICR intervint une

fois de plus et, les 12 et 13 août, les troupes insurgées remirent directement à la Croix-Rouge cubaine un groupe de 15 blessés et 155 prisonniers. Par la même occasion, des médicaments de première urgence furent, à la requête du CICR, remis aux rebelles, qui avaient réclamé l'envoi de ces secours.

Cependant, de nombreux Cubains en exil et divers groupements d'opposition s'adressaient au CICR, lui demandant d'intervenir dans le conflit de Cuba et d'y exercer ses activités humanitaires habituelles. Le Front civique révolutionnaire cubain en exil, qui groupait tous les partis d'opposition au régime Batista, envoya un délégué auprès du CICR, le professeur Agramonte, de l'Université de La Havane, celui-là même qui allait devenir ministre des affaires étrangères dans le nouveau gouvernement issu de la révolution. Cette personnalité présenta un rapport détaillé sur la situation à Cuba et sollicita une fois encore l'intervention du Comité international. En même temps, d'autres exilés cubains, qui avaient formé des comités de secours dans divers pays, offraient au CICR des médicaments et des vivres pour qu'il les transmît à leurs compatriotes dans les territoires tenus par les forces de la révolution.

A la suite de ces appels répétés, le CICR résolut d'envoyer une nouvelle mission dans l'île et engagea avec la Croix-Rouge cubaine des négociations à cet effet. Le 9 septembre, un autre de ses délégués, M. Thudichum, quittait Genève pour La Havane afin d'étudier la situation sur place et de voir dans quelles conditions le CICR pourrait apporter son aide aux victimes, directes ou indirectes, d'un conflit qui ne cessait de s'aggraver.

Arrivé à La Havane, le délégué du CICR accomplit de multiples démarches auprès des autorités afin de rendre possibles les actions de secours projetées. Ses efforts se heurtèrent cependant à des fins de non-recevoir de la part du gouvernement alors au pouvoir à Cuba. M. Thudichum dut repartir sans avoir pu mener à bien sa mission.

Malgré ces circonstances contraires, le CICR persévéra dans ses efforts pour apporter une aide efficace aux victimes du conflit, car il continuait à recevoir de nombreuses demandes provenant des milieux de l'opposition cubaine. Il eut de multiples contacts et échanges de vues avec des représentants du mouvement

« fidéliste » comme avec ceux du gouvernement encore en place à La Havane. Cependant, toutes ses tentatives pour obtenir de celui-ci l'autorisation de secourir les victimes, conformément à ses principes de neutralité et d'impartialité, dans les zones tenues par les deux adversaires, se heurtèrent à un refus obstiné.

Enfin, le 30 décembre, soit à la veille de l'effondrement du régime Batista, le CICR lançait encore, par câble et par radio, un appel aux deux parties, leur enjoignant de respecter la lettre et l'esprit des Conventions de Genève. Il insistait une fois encore sur l'importance de l'Article 3, applicable « en cas de conflit armé ne présentant pas un caractère international », c'est-à-dire exactement à la situation existant à Cuba.

Depuis lors, le CICR a rempli de nouvelles missions dans l'île. Il en sera rendu compte dans le prochain Rapport d'activité.

Autres pays de l'Amérique latine et du Nord

Dans l'ensemble du continent américain, exception faite de Cuba, le CICR n'a pas exercé d'activité particulière au cours de l'année 1958. Comme par le passé, ses délégués résidents en Amérique latine, soit MM. de Chambrier en Argentine, Haegler au Brésil et Roethlisberger en Colombie, ont utilement contribué à maintenir les bonnes relations du Comité international avec les gouvernements et les Sociétés de Croix-Rouge de ces pays. De son côté, M. Jequier, en rentrant de sa mission à Cuba, est allé prendre contact avec la Croix-Rouge de la République Dominicaine.

On signalera enfin que de nombreuses personnalités d'Amérique du Nord et du Sud ont été reçues au siège du CICR, à Genève, où elles ont visité l'Agence centrale des prisonniers de guerre. Cela fournit l'occasion d'utiles échanges de vues et permit de faire mieux connaître dans cette partie du monde l'œuvre du CICR.